

## Chronique pratique professionnelle

### Immunisation dans le cadre de la pratique sage-femme - Occuper pleinement son champ de pratique

L'introduction du Nirsévimab comme mesure préventive contre le VRS a soulevé des questions importantes concernant la formation des sages-femmes en matière de vaccination et d'administration d'immunoglobulines. Un débat a émergé au sein de différentes équipes de sages-femmes. Certaines personnes estimaient que la formation initiale reçue au Baccalauréat est suffisante, tandis que d'autres jugeaient nécessaire *La formation de base sur l'immunisation* de 10 heures offerte gratuitement sur la plateforme Environnement Numérique d'Apprentissage (ÉNA).

**Rappelons d'abord que les sages-femmes sont reconnues comme vaccinatrices par le gouvernement du Québec [1].** Comme pour toutes les classes de médicaments figurants dans le *Règlement sur les médicaments qu'une sage-femme peut prescrire ou administrer*, les sages-femmes sont formé.es pour effectuer une évaluation des antécédents, des indications, contre-indications et effets secondaires des agents immunisants et de les administrer de manière sécuritaire en respectant les normes du Protocole d'immunisation du Québec (PIQ), incluant l'identification et la gestion d'urgence des réactions sévères comme les chocs anaphylactiques.

Cependant, l'arrivée de nouveaux produits comme le Nirsévimab et l'évolution constante des pratiques nous invitent à **réfléchir à l'importance de la formation continue et au maintien et développement de nos compétences.**

***La formation de base sur l'immunisation* de l'Institut National de Santé Public du Québec sur la plateforme de l'ÉNA permet de pousser plus loin ses connaissances et de pleinement assumer et contribuer à l'immunisation pendant la période périnatale et néonatale.**

---

Le rôle des sages-femmes :

Guider et soutenir les familles dans leurs décisions de santé

Au-delà de la prestation technique des soins, les sages-femmes jouent un rôle clé dans l'accompagnement des familles dans leurs choix éclairés.

### Une approche éducative et collaborative

Les sages-femmes effectuent la promotion de la santé, offrant **des informations claires, justes et adaptées** au contexte familial. Les sages-femmes doivent veiller à :

- **Sensibiliser les familles** sur l'impact des infections sur les individus, familles, communautés et système de soins de la santé et l'importance de la prévention des maladies.
- **Clarifier les enjeux de santé** en répondant aux préoccupations et en expliquant les bénéfices et risques associés aux options disponibles.
- **Encourager l'autonomie décisionnelle** des familles en respectant leurs valeurs, leurs croyances et leur contexte socioculturel, **tout en contrant la désinformation et en soulageant l'hésitation vaccinale.**

### Une approche de prévention et optimisation de la santé

Les sages-femmes ne se limitent pas à la période périnatale, mais doivent aborder la santé globale et le bien-être des familles :

- **Conseils personnalisés** sur la nutrition, l'activité physique, le sommeil, l'allaitement, et les habitudes de vie favorisant la santé des parents et des enfants.
- **Promotion de la vaccination et de l'immunisation** pour prévenir des maladies graves et réduire les iniquités en santé.
- **Repérage précoce des vulnérabilités** sociales, psychologiques ou médicales, pour guider les familles vers des ressources adaptées et vers des soins qui réduiront les méfaits potentiels.

### Une approche basée sur la création et le maintien d'un lien de confiance

L'approche humaniste et d'empowerment des sages-femmes permet d'établir une relation de confiance durable avec les familles, ce qui :

- Facilite l'adhésion aux mesures de prévention, comme l'immunisation.
- Permet de co-construire un projet de soins aligné avec les attentes et les besoins des familles.

- Soutient un environnement propice au bien-être, en accompagnant les familles dans des moments clés de transition et de croissance.

En guidant les familles, les sages-femmes renforcent leur pouvoir d’agir tout en garantissant la sécurité des soins à long terme. Cette dynamique collaborative est essentielle pour une prévention efficace des maladies et pour favoriser un état de santé optimal qui débute dans la période prénatale.

Une responsabilité partagée avec ses équipes et sa communauté de pratique professionnelle

### **Le professionnalisme et la formation continue**

Certaines sages-femmes peuvent vivre des défis à assumer pleinement leur professionnalisme lorsqu’elles s’attendent que leurs besoins en formation continue soient compensés par des journées de formation allouées ou de la rémunération accordée dans le cadre de leur contrat de services.

Pour incarner pleinement leur identité professionnelle, les sages-femmes doivent surmonter cet enjeu et s’engager activement à investir personnellement et professionnellement dans le développement de leurs connaissances et compétences sans dépendre des ressources offertes par les organisations avec lesquelles elles ont des contrats de services.

Les sages-femmes sont des personnes professionnelles autonomes et elles sont responsables d’orienter et de déterminer les formations requises pour maintenir une offre de service sécuritaire et de haute qualité.

**La formation continue est un investissement personnel et professionnel qui va au-delà de nos obligations contractuelles.**

### **Développement des compétences de groupe**

Compte tenu de l’évolution constante des données, des meilleures pratiques et du champ d’exercice, l’OSFQ encourage la nomination de différentes personnes championnes au sein des équipes pour contribuer à la diffusion des meilleures pratiques en lien avec des soins plus particuliers comme l’immunisation.

Chaque sage-femme a la responsabilité de développer ses compétences en leadership et de faire preuve de leadership pour soi, au sein de ses milieux et pour sa profession:

*« La profession étant en constante évolution, la sage-femme démontre une vivacité intellectuelle et s’engage dans une démarche continue de développement, d’apprentissage, d’ouverture au changement et d’innovation, notamment dans le but d’acquérir, de maintenir ou de parfaire ses connaissances et ses aptitudes professionnelles. Ainsi, la sage-femme partage et diffuse ses acquis à ses pairs afin de contribuer à leur développement professionnel. Par le fait même, elle affirme son engagement envers la profession de sage-femme et participe activement à son rayonnement dans le but d’intégrer l’approche sage-femme dans le réseau de la santé et des services sociaux. »*

- [\*Référentiel de compétences professionnelles des sages-femmes du Québec, 2024\*](#)

---

## Quelques pistes de réflexion en lien avec votre pratique professionnelle et l'immunisation

- **Formation de base:** Considérez votre propre formation initiale et le moment à laquelle vous l'avez reçue. Est-elle suffisante pour répondre aux exigences actuelles en matière de vaccination?
- **Occupez-vous pleinement votre champ de pratique en tant que professionnel.le qui vaccine?** Est-ce que vous validez la couverture vaccinale, proposez l'immunisation manquante, prescrivez et administrez la vaccination désirée au moment adéquat pour conférer une protection vaccinale complète aux familles?
- **Niveau de compétence:** Quel est le niveau de compétence requis pour administrer des vaccins et des immunoglobulines de manière sécuritaire et efficace? Comment pouvez-vous vous assurer de maintenir ce niveau de compétence tout au long de votre carrière?
- **Harmonisation des pratiques:** Comment concilier votre autonomie professionnelle avec la nécessité d'harmoniser les pratiques et les formations pour garantir la sécurité de la clientèle? Est-ce que votre maison de naissance ou milieu de travail participe au Programme Emmie?
- **Hésitation vaccinale:** Si vous vivez vous-même l'hésitation vaccinale, quelles démarches pouvez-vous entreprendre pour atténuer cet effet lorsque vous discutez des recommandations avec la clientèle?
- **Formation continue:** Limitez-vous votre participation à de la formation continue, essentielle à votre propre développement professionnel, en fonction des limites établies par votre contrat de service ?

### Ressources utiles:

- [La prescription pour les sages-femmes : Nouvelle édition 2.0](#) (Portail OSFQ.org)
- [Plateforme de l'ENA](#)
- [ACSF Apprend / CAM Learns](#) Microleçons sur le VRS et sur l'entretien motivationnel pour sages-femmes
- [Association Canadienne des Sages-Femmes \(CAM\) - Vaccination Parlons-en!](#)
- [La santé publique à une ère marquée par le doute : origines religieuses et culturelles de l'hésitation des Canadiens face à la vaccination - Ouvrage disponible gratuitement en-ligne](#)
- [Guide sur les ponctions veineuses](#)
- [Programme EMMIE](#)

---

N'hésitez pas à communiquer avec votre ordre professionnel pour toute question relative à vos obligations et responsabilités de formation continue.

Andrea Houle, chargée des affaires professionnelles [caffpro@osfq.org](mailto:caffpro@osfq.org)

Luce Pinard, coordonnatrice à l'amélioration de l'exercice [cae@osfq.org](mailto:cae@osfq.org)



Andrea Houle, SF, IBCLC

Chargée des affaires professionnelles de l'OSFQ

---

[1] [Programme d'immunisation du Québec, Gouvernement du Québec](#)